



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2020**

Nombre de conseillers

Enexercice : 6
 Présents : 6
 Votants : 6

L'an deux mille vingt, le 19 décembre à 9 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CARBONELL, Maire.

Date de convocation : 14 décembre 2020

Présents : Monsieur Didier CARBONELL, Mesdames Jocelyne AUDO, Annie LACUBE, Corinne CARRIERE ,Solenne LAURENT et Monsieur Serge ROUBY.

Absents ayant donné pouvoir : 0

Absents : 0

Absents excusés : 0

Secrétaire : Solenne LAURENT

Corinne Carrière ouvre la séance, sans présence de public du fait des contraintes sanitaires imposées. Elle procède ensuite à l'appel nominal des conseillers, à la nomination de la secrétaire de séance et constate le quorum.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE -RENDU

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2020 est soumis à l'approbation du conseil.

VOTE	<i>Pour : 6</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
-------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Lecture est ensuite donnée de l'ordre du jour, et la parole est rendue à M. Le Maire.

AUTORISATION A MR LE MAIRE POUR MANDATER LE QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

(Délibération N°1)

Dans l'attente de l'adoption du Budget Prévisionnel 2021, le conseil municipal peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements et de fonctionnement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après discussion, le conseil municipal adopte l'affectation de ces crédits et le montant dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020

VOTE	<i>Pour : 6</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
------	-----------------	-------------------	-----------------------

ADMISSION EN NON VALEUR POUR DES TITRES 2019.

(Délibération N°2)

Des titres de recettes de loyers de 2019, pour un montant total de 816,85 € (557,67 € à la Cantounade et 259,18 € logement mairie) ne peuvent plus être recouvrés, les poursuites étant infructueuses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non valeur pour ces titres.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve le proposition ci-dessus.

VOTE	<i>Pour : 6</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
------	-----------------	-------------------	-----------------------

ARRETE POUR NUISANCES

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre un arrêté pour nuisances au village.

Après lecture des documents, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus.

VOTE	<i>Pour : 6</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
------	-----------------	-------------------	-----------------------

ARRETE POUR DIVAGATION CHIENS

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre un arrêté pour divagation des chiens dans le village.

Après lecture des documents, le Conseil Municipal approuve la proposition ci-dessus.

VOTE	<i>Pour : 6</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
------	-----------------	-------------------	-----------------------

QUESTIONS DIVERSES

* **EBOULEMENT MUR MAISON GUBBELS**

La déclaration de sinistre a été adressée à notre assurance. Un courrier recommandé a également été adressé à l'entreprise « Maisons Lagrange » pour rappel de tous les travaux en attente, celui-ci s'étant engagé à les faire. M. et Mme Gubbels sont également destinataire de ce courrier.

* **PROJET SIVE**

Une nouvelle estimation du montant de la participation des communes, selon des critères de population et d'endettement de chacune d'elles, est à l'étude.

* **POELE LOGEMENT L'ORATORI**

Réception d'un premier devis pour la fourniture et pose d'un poêle au logement « L'Oratori » à la Cantounade.

En attente d'un deuxième devis.

* **LOGEMENTS DE LA MAIRIE**

A compter du 1^{er} janvier 2021 : les deux appartements situés à la mairie auront une facturation individuelle pour les consommations d'électricité et d'eau.

A ce jour, la mairie est intermédiaire pour le paiement des factures EDF et les consommations d'eau ne sont pas facturées.

* **CONVENTION CCHA (Communauté des Communes de la Haute-Ariège)**

Signature de la convention annuelle pour travaux par la CCHA. En attente de leurs explications sur deux conditions notées au contrat :

- pour les travaux « la CCHA ne se rend pas responsable des dégradations suite à son intervention »
- pour le déneigement « la CCHA choisit de passer ou de se désister ».

* **ONF : Erreur sur facturation 2020**

Demande faite d'une nouvelle facture pour 2020 : 1 000 € de travaux facturés en plus.

* **DENEIGEUSE**

Réflexion sur l'achat de la déneigeuse de M. Boudou

* **PLUIh (Plan Local Urbanisme Intercommunal et Habitat)**

Lancement de la démarche par la CCHA. Présentation du projet lors d'une réunion d'information pour le conseil municipal le 13 janvier 2021.

* **GOUDRONNAGE DES RUES**

Lors de la prochaine journée citoyenne, il est prévu le rebouchage de nids de poules au quartier d'In Canal.

* **Entretien des locaux de la mairie**

Annie Lacube et Corinne Carrière se proposent pour un entretien régulier des locaux.

la séance est levée à 11 h 45

Le Maire,
Didier Carbonell

1^{ère} Adjointe
Jocelyne Audo

2^{ème} Adjointe
Annie Lacube

